

## DEC201793DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien FAUVE, directeur par intérim de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'unité USR3140 intitulée « Institut français d'études sur l'Asie centrale » dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

**Vu** la décision DEC171296DGDS du 21 décembre 2017 portant prorogation pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC) dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

**Vu** la décision DEC191254DGDS du 19 décembre 2019 portant prorogation pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC) dont la directrice est Mme Catherine POUJOL ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201275INSHS portant nomination de M. Adrien FAUVE aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 en remplacement de Mme Catherine POUJOL appelée à d'autres fonctions ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Adrien FAUVE**, directeur par intérim de l'unité USR3140 intitulée « Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale » (IFEAC), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

